

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3980)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 477

présenté par

M. Testé

à l'amendement n° 398 (Rect) de M. Raphan

ARTICLE 6

Supprimer les alinéas 5 et 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement propose d'appliquer les nouvelles modalités de vote à partir de l'année 2024.